

## Réunion du 6 juillet 2021.

Le 6 juillet 2021, à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune d'Amailloux, s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente, 108, Grande Rue, en raison de l'état d'urgence sanitaire, épidémie de COVID 19, et dans l'impossibilité de respecter les règles sanitaires en vigueur au sein du lieu habituel de réunion de l'assemblée délibérante, sous la présidence de Madame Nathalie BRESCIA Maire, pour la tenue de la session ordinaire à la suite de la convocation adressée par Madame le Maire le 28 juin 2021.

**Présents** : Mme Nathalie BRESCIA Maire Mme Delphine BOCHE 2<sup>ème</sup> adjointe- Mr. Mickaël BRACONNIER 3<sup>ème</sup> adjointe - Mme Sonia GARREAU 4<sup>ème</sup> adjointe - Mme Diana FAUCHER - Mr. Jérôme SIMONNET –Mme Noëlle DUREISSEIX-DESIMPEL –Mr. Christian VEILLON – Mr. Nicolas BROSSARD - Mme Fabienne FAIVRE – Mr. Jérôme MOTARD – Mr. Roland MOTARD.

**Absents** : Mr. Patrick LIAUD 1<sup>er</sup> adjoint, Mr. Sébastien BRILLANCEAU- Mme Anne MÉNARD.

**Pouvoirs** : Mr Patrick LIAUD a donné pouvoir à Mr Mickaël BRACONNIER,  
Mr Sébastien BRILLANCEAU a donné pouvoir à Mme Nathalie BRESCIA,

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Mme Delphine BOCHE,  
Ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

### **CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Prochaines réunions**

Elles sont fixées les mardis 7 septembre, 19 octobre et 7 décembre 2021, à 20 heures 30, à la mairie.

#### **Approbation du procès-verbal du 25 mai 2021.**

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle a des remarques à exprimer sur le fond ou la forme du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2021.  
Aucun membre ayant manifesté un quelconque désaccord, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

*N° D 29 –06/07/2021*

### **CONTRATS - CONVENTIONS**

#### **Entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires – avenant à la convention de prestation de services à titre gratuit.**

VU l'article L.5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 19 janvier 2021, approuvant la convention de prestation de services à titre gratuit, relative à l'entretien des équipements communaux

affectés à l'exercice des compétences communautaires, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2021 ;

**CONSIDERANT** que les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ne dispose pas des moyens internes nécessaires pour assurer les travaux d'entretien réguliers des équipements situés sur la Commune et affectés à l'exercice de ses compétences ;

**CONSIDERANT** que, dans un souci de mutualisation et d'efficience des moyens d'action, la Communauté de communes a confié cet entretien à la Commune, aux termes d'une convention conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2021 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de prolonger cette convention par voie d'avenant, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2021 ;

### **Le conseil municipal**

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés*

- **Approuve** les termes de l'avenant de prolongation, ci-annexé, de la convention de prestation de services à titre gratuit relative à l'entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2021 ;

- **Autorise** Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Arrivée de Mme Anne MÉNARD à 19 heures 50.

*N° D 30 – 06/07/2021*

## **CONTRATS - CONVENTIONS**

### **Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de matériels de bureautique, informatiques et réseau**

#### **Approbation d'une convention**

Afin d'obtenir les meilleurs prix d'achat des matériels de bureautique, informatiques et réseau, il est envisagé de constituer un groupement de commandes conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, permettant de coordonner et d'optimiser la passation du marché public afin de répondre aux besoins de plusieurs collectivités dont la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, les communes d'Adilly, Allonne, Amailloux, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Doux, Fénerly, Fomperron, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Le Retail, Le Tallud, Lhoumois, Ménigoute, Parthenay, Pompaire, Saint-Aubin-le-Cloud, Saint-Germier, Saurais, Secondigny, Thénezay, Vasles, le Centre Communal d'Action Sociale de Parthenay, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Parthenay-Gâtine.

Une convention constitutive fixe les modalités de fonctionnement du groupement et désigne la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine « coordonnateur du groupement », qui sera chargé de la passation, la signature, la notification ainsi que l'exécution administrative du marché, l'exécution financière restant à la charge de chacun des membres.

## **Le conseil municipal**

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés*

- **Approuve** la constitution du groupement de commandes pour l'achat des matériels de bureautique, informatiques et réseau et d'y adhérer,
- **Approuve** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- **Autorise** le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

*N° D 31 – 06/07/2021*

## **CONTRATS - CONVENTIONS**

### **Tarifs et conditions de location de la tente de réception (Tivoli) aux particuliers**

Madame le Maire expose au conseil municipal que des particuliers demandent si la commune pourrait mettre à leur disposition la tente de réception (Tivoli) pour leurs manifestations à caractère privé. Elle rappelle que des tables, bancs et chaises sont déjà mis à la disposition, à titre onéreux, des personnes qui le souhaitent. Les dimensions de la tente de réception (Tivoli) sont de 12 mètres de longueur et de 6 mètres de largeur et peut être entièrement fermée. Il est possible de la séparer en deux, ce qui fait deux tentes de réception de 6 mètres de longueur et 6 mètres de largeur. Pour le montage, il est nécessaire de mobiliser 6 personnes, pendant 2 heures, dont au moins un agent communal.

**Considérant** la complexité, le temps du montage de ce matériel et la mobilisation d'un nombre important de personnes,

## **Le conseil municipal**

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés*

**Décide** que la tente de réception (TIVOLI) ne sera pas louée aux particuliers mais uniquement aux associations communales.

*N° D 32 – 06/07/2021*

## **MARCHÉ**

### **Travaux d'aménagement de voiries et de sécurité routière - rue de la Touche - lotissement communal du Terrier Attribution et signature du marché.**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'aménagement de voiries et de sécurité routière - rue de la Touche - lotissement communal du Terrier a été lancé par la collectivité. La consultation a été lancée le 11 mai 2021 pour une remise des offres le 4 juin 2021 à 12 heures 00.

L'opération comporte un lot unique VRD comprenant une tranche optionnelle rue de la Touche et une tranche ferme Lotissement du Terrier.

Quatre entreprises ont remis une offre dans les délais impartis par voie dématérialisée.

Entreprises	Rue de la Touche	Rue du terrier Lotissement		Montant TOTAL TTC sans variante	Observations
	TTC	Montant TTC	Variante TTC		
COLAS Airvault	305 108,04 €	253 560,00 €	15 811,20 €	558 668,04 €	Moins 25 556,70 HT si travaux en décembre 2021
Eiffage Route Pessac	237 132,60 €	205 542,66 €	21 374,40 €	442 675,26 €	
M RY Parthenay	304 186,74 €	256 206,48 €	17 421,60 €	560 393,22 €	
CHARIER TP SUD Cerizay	262 025,40 €	224 846,64 €	16 104,00 €	486 872,04 €	

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 10 juin 2021, à 14 heures, puis d'une analyse des offres par le cabinet SIT&A Conseil de Niort, chargé de la mission maîtrise d'œuvre et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir :

- Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique 60 %,
- Montant de l'offre 40 %.

Au regard de l'analyse réalisée par le Cabinet SIT&A Conseil, il préconise de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE ROUTE de Pessac pour un montant de 197 610,50 € HT – 237 132,60 € TTC pour la Rue de la Touche et 171 285,55 € HT 205542,66 € TTC pour le lotissement le Terrier, soit un total pour l'ensemble 368 896,05 € HT 442 675,26 € TTC, variante imposée 17 812,00 € TH – 21 374,40 € TTC, reconnue économiquement l'offre la plus avantageuse.

Une audition des entreprises a eu lieu le mercredi 16 juin 2021.

Après négociation EIFFAGE ROUTE a ramené son offre à 383 000,00 € HT avec variante CHARIER TP a ramené son offre à 385 000,00 € HT avec variante

**Considérant** que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées ;

**Considérant** qu'au regard du rapport d'analyse des offres dressé par le Cabinet SIT&A Conseil, Madame Le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE ROUTE de PESSAC pour un montant de 386 708,05 € HT – 464 049,66 € TTC, reconnue l'offre économiquement la plus avantageuse.

### **Le conseil municipal**

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés*

- **Accepte** le marché de travaux d'aménagement de voiries et de sécurité routière - rue de la Touche - lotissement communal du Terrier ;

- **Attribue** le lot unique VRD du marché à l'entreprise EIFFAGE ROUTE de PESSAC pour :
- la tranche optionnelle rue de la Touche d'un montant de 197 610,50 € HT – 237 132,60 € TTC
  - la tranche ferme du lotissement communal Le Terrier d'un montant de 171 285,55 € HT – 205 542,66 € TTC,

- La variante de la tranche ferme du lotissement Le Terrier d'un montant de 17 812,00 € HT – 21 374,40 € TTC,
- Montant total du marché 386 708,05 € HT – 464 049,66 € TTC.

- **Dit** que les crédits nécessaires au paiement de la dépense sont prévus au budget principal de la commune et du budget annexe du lotissement Le Terrier ;

- **Autorise** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjointes, à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

N° D 33 – 06/07/2021

## **SUBVENTIONS**

### **Travaux d'aménagement de voiries et de sécurité routière - rue de la Touche** **Demande de subventions auprès du conseil Départemental au titre** **du CAP Relance 2021.** **et des amendes de police**

Après son plan de soutien et son plan de relance, qui a permis d'apporter des aides indispensables dès le début de la crise sanitaire et durant toute la période de confinement, le Département des Deux-Sèvres déploie son CAP Relance 2021. Ce plan de relance a pour objectif de soutenir l'investissement local et contribuer à la vitalité économique du territoire Départemental.

Le montant de la dotation pour la commune d'Amailloux s'élève à 8 097 €. Cette aide doit représenter au minimum 30 % et au maximum 70 % du coût du projet.

Les travaux d'aménagement de voiries et de sécurité routière - rue de la Touche peuvent entrer dans ce dispositif.

Pour le financement de ce projet, la commune peut aussi prétendre à un soutien du Département au titre du produit des amendes de police. Il s'agit d'une enveloppe financière qui correspond au produit des contraventions (police, gendarmerie) dressées sur l'ensemble du territoire et qui est réparti au prorata des amendes émises sur le territoire de chaque collectivité au cours de l'année précédente. Peuvent bénéficier de cette subvention, au titre de cette enveloppe, toutes les collectivités de moins de 10 000 habitants du département qui ont compétence intégrale en matière de voirie. Le taux est de 30 % du devis plafonné à 42 700 € HT, soit 12 810 €.

Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Financement</b>	<b>Montant</b>
<b><u>Travaux</u></b>		Conseil	
Installation de chantier	5 242,62 €	Départemental	
Terrassements généraux	7 885,25 €	CAP relance 2021	8 097,00 €
Chaussées	62 907,25 €		
Revêtement sur trottoir et parking	38 896,00 €	Produits des amendes de police	12 810,00 €
Ouvrages de maçonnerie	656,50 €		
Bordures	16 890,00 €		
Tranchées communes	9 623,90 €		
Assainissement pluvial	18 784,30 €		
France Telecom	841,05 €		
Électricité	222,00 €		
Éclairage	490,00 €		
Remise à niveau	8 106,24 €		
Mobilier urbain	409,50 €		

Signalisation	21 990,73 €		
Préparation des plantations	2 684,50 €		
Maîtrise d'œuvre	19 950,00 €		
		Autofinancement	194 672,84 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>215 579,84 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>215 579,84 €</b>

### **Le conseil municipal,**

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,*

- **Adopte** le projet d'aménagement de voiries et de sécurité routière, Rue de la Touche,
- **Approuve** le plan de financement proposé,
- **Autorise** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjointes, à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt des dossiers de demande de subventions au titre du CAP relance 2021 et de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération sus visées,
- **Autorise** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjointes, à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ces dossiers.

N° D 34 – 06/07/2021

### **BÂTIMENTS**

#### **Changement des fenêtres et des volets de la mairie** **Choix de l'entreprise**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que depuis plusieurs années maintenant, les fenêtres et volets du bâtiment de la mairie, tant pour le rez-de-chaussée que le premier étage, sont en mauvais état. C'est pourquoi, je vous propose de les remplacer. Elle propose également qu'il soit installé un store d'occultation devant la baie vitrée du bureau du Maire.

Les devis ci-après ont été analysés par la commission des bâtiments lors de sa réunion du 24 juin 2021. Cette dernière a porté son choix sur l'entreprise LAMARCHE de LE TALLUD.

Entreprises	Fenêtres Montant TTC	Volets Montant TTC	Store Montant TTC	Total TTC
Menuiserie LAMARCHE Le Tallud	8 778,00 €	7 536,00 €	1 092,00 €	17 406,00 € Remise de 2,5 % - 435,14 € = <b>16 970,86 €</b>
Menuiserie Ludovic GUILLON Clessé	12 918,24 € <u>Gamme</u> 21 137,22 €	<u>Entrée de gamme</u> 12 252,00 € <u>Haut de gamme</u> 13 698,00 €	1 770,00 €	26 940,24 € 36 605,22 €

### **Le conseil municipal,**

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,*

- **Approuve** le changement des fenêtres et des volets du bâtiment de la mairie et l'installation d'un store d'occultation devant la baie vitrée du bureau du Maire,

- **Retient** le devis l'entreprise Menuiserie LAMARCHE à LE TALLUD d'un montant de 16 970,86 TTC.

- **Dit** que les crédits nécessaires au paiement de la dépense sont inscrits au budget de l'année 2021,

- **Autorise**, Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des adjoints, à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

N° D 35 – 06/07/2021

## SÉCURITÉ

### Défense extérieure contre l'incendie hameau de Puyravault

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la défense incendie est une compétence communale en vertu de l'article L 2213-32 du C.G.C.T. qui spécifie que « le maire assure la défense extérieure contre l'incendie ».

Il en résulte que toutes les dépenses relatives à l'exercice de cette compétence sont des dépenses obligatoires de la commune (articles L 2321.2 et L 2225-3 du C.G.C.T.).

Dans le cadre du renouvellement du réseau d'eau potable au hameau de Puyravault, il serait bon de profiter de ce chantier pour l'installation de 5 poteaux incendie aux lieux ci-après :

- Rue du Moulin,
- Chemin Puy de Ravault,
- Rue du Puits,
- Les Sapins,
- L'Indicateur.

Les devis établis par le SEVT de Thouars s'élèvent à :

- Rue du Moulin 2 238,28 € TTC,
- Chemin Puy de Ravault 3 498,49 € TTC,
- Rue du Puits 1 676,04 € TTC,
- Les Sapins 2 238,28 € TTC,
- L'Indicateur 3 131,59 € TTC.

**TOTAL : 12 782,68 € TTC**

### **Le conseil municipal,**

*Après en avoir délibéré par 14 voix pour et une abstention,*

- **Approuve** l'installation des 5 poteaux incendie aux endroits énoncés ci-dessus,

- **Approuve** les devis du SEVT d'un montant total de 12 782,68 € TTC,

- **Dit** que les crédits nécessaires au paiement de la dépense sont inscrits au budget de l'année 2021,

- **Autorise** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des adjoints, à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## Informations diverses

### Diagnostic ruisseaux bassin Cébron : Jussay/Coussotte/Ruisseau du Bourg/Lime/orge Boisseau.

Dans le cadre des actions de protection des berges des ruisseaux du bassin versant du Cébron, porté par le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la SPL des Eaux du Cébron, des diagnostics terrain auront lieu dans le courant de l'été et l'automne 2021 sur plusieurs ruisseaux situés sur les communes du bassin versant du Cébron : le Jussay, Coussotte, Ruisseau du Bourg, La Lime et l'Orge Boisseau.

Un courrier a été transmis aux exploitants agricoles des parcelles bordant les ruisseaux.

### Ciments CALCIA

#### Projet de modernisation de la cimenterie d'Airvault, dénommé « Airvault 2025 ».

La Société Ciments CALCIA, l'un des principaux producteurs nationaux de matériaux de construction, porte un projet de modernisation de la cimenterie d'Airvault.

Le projet « Airvault 2025 » a pour objet la modernisation de plus de 80 % du process industriel avec l'utilisation des meilleures techniques disponibles. L'ambition principale est de faire évoluer la cimenterie d'Airvault pour en faire un site référence portant les engagements du groupe en termes de réduction de l'empreinte carbone, de développement de l'économie circulaire et d'ancrage local. La mise en service de la nouvelle usine est prévue en 2025.

La commission nationale du débat public (CNDP) a décidé, en séance plénière du 3 février 2021, de l'organisation d'une concertation préalable, sous l'égide de 2 garants. La concertation se déroulera du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 24 septembre 2021.

#### **Objectifs de la concertation :**

- Informer le plus largement possible et en toute transparence tous ceux qui peuvent être concernés par le projet. (riverains, élus, associations, acteurs économiques, et organisations socio-professionnelle.

- Permettre l'expression des avis et des propositions sur le projet.

La commune a été destinataire d'une affiche, et d'un kit de communication, constitué de : affiches, flyer, dossier de concertation, plaquette du projet, registre de contribution, à mettre à la disposition des administrés.

D'un kit numérique pour diffusion de l'information sur le site internet, réseaux sociaux.....

Site dédié : [www.concertation-airvault2025.fr](http://www.concertation-airvault2025.fr)

### Projet éolien du Chemin vert à Chiché

Compte-rendu de la réunion du 28 juin 2021, organisée par NEOEN, à laquelle Mr Christian VEILLON a assisté.

### Comité des fêtes

#### Subvention exceptionnelle

Dans le cadre de la fête nationale du 14 juillet, le comité des fêtes organise le 17 juillet 2021 un spectacle de feu. La prestation sera assurée par TYL ART FUSION. Le coût de ce spectacle est de 3 000 €. Madame le Maire propose au conseil municipal que la commune rembourse au comité des fêtes, sous forme de subvention exceptionnelle, le montant de la dépense à savoir 3 000 €. Le conseil municipal donne son accord de principe. Cette décision sera actée lors de la prochaine réunion.



## **Devenir du Foyer Saint Francois**

Une réunion a eu lieu avec les services de l'État et ceux du Département en présence des responsables des structures d'Amailloux et de Maisontiers. La petite unité de vie des 2 sites va fermer. Des mesures d'accompagnement, pour reloger les résidents, seront mises en place, au regard de la situation financières des familles. Madame le Maire souhaite qu'il y ait un référent auprès des services concernés du Département.

### **Assainissement collectif**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, cette compétence, actuellement de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine, sera transférée au Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine.

### **Parc Naturel Régional de Gâtine Poitevine**

La chartre doit être validée avant 2026, année de fin du mandat des élus municipaux. Les membres du conseil sont d'accord pour que le PNR leur soit présenté par le Pays de Gâtine.

### **École**

A la rentrée de septembre 2021 une classe fermera. La commune n'a pas encore été destinataire d'un courrier officiel de l'inspection académique. L'effectif sera de 63 élèves. Les mouvements des enseignants sont le départ de Mr Guillaume JOUVIN et de Mr Mickaël GROLEAU, directeur. Ce dernier sera remplacé par Mme Blandine PELLETIER qui assurera la direction.

Délibérations n° 29 à 35.

Toutes les matières à soumettre à la délibération étant épuisées, le procès-verbal est alors clos les jour, mois, an que dessus.

La séance a été levée à 21 heures 15

Au registre sont les signatures.

Mme. BRESCIA  
Nathalie

M. LIAUD  
Patrick  
Pouvoir à  
Mr M. BRACONNIER

Mme BOCHE  
Delphine

M. BRACONNIER  
Mickaël

Mme. GARREAU  
Sonia

M. BRILLANCEAU  
Sébastien  
Pouvoir à  
Mme N. BRESCIA

Mme FAUCHER  
Diana

M. BROSSARD  
Nicolas

Mme DUREISSEIX  
DESIMPEL  
Noëlle

Mme FAIVRE  
Fabienne

Mme MÉNARD  
Anne

M. MOTARD  
Jérôme

M. MOTARD  
Roland

M. SIMONNET  
Jérôme

M. VEILLON  
Christian